

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation Générale : 05/12/2025 - Affichage : 05/12/2025

Le onze décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent - excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
BOULOIRE	DOUYERE Olivier	X		
	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
CONNERRÉ	CHARPENTIER Dominique		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 09/12/25	
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 08/12/25	
	COUDRECIEUX	X		
LE BREIL-SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 11/12/25	
	LOMBRON			
MAISONCELLES	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 11/12/25	
	FOUQUET Stéphane			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	PLAIS Mickaël			X
	OZAN Claudine			X
	FLOQUET Franck	X		
SAINT-CELERIN	DE GALARD Gilles			X
	PRÉ Michel	X		
	SAINT-CORNEILLE			
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	LEVASSEUR Christelle	X		
	SURUT Jackie	X		
	GADEMÉR Catherine	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	CHRISTIANY Damien	X		
	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11/12/25	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 11/12/25	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	TERTRE Charly	X		
	LEDRU Stéphane	X		
	SURFONDS			
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	DUTERTRE Alain	X		
	CHAUILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 10/12/25	
	MATHÉ Céline	X		
	TRESSON			
VAL DE LA HUNE	BUIN Chantal	X		
	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent		Pouvoir donné à Christophe PINTO - 10/12/25	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Martial LATIMIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) – Adhésion au PAPI 2026-2032

Délibération n°2025-12-135

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2026-2032, l'EPTB Sarthe envisage d'accompagner gratuitement les intercommunalités à réaliser le PICS. La démarche comprendra :

- La mise en place d'un groupe de travail/réseau PICS dans le cadre du PAPI avec les intercommunalités du territoire volontaires (temps d'échanges, interventions spécifiques etc.) – 5 intercommunalités volontaires à ce jour ;
- La transmission des documents ressources (guides, exemples etc.) ;
- Pour le volet inondation, l'EPTB Sarthe propose une analyse précise des enjeux exposés au risque inondation basée sur l'outil AGIRISK développé avec le CEREMA, selon trois scénarios de crue :
 - ✓ Crue de référence (crue centennale) : cartographie précise des enjeux exposés à l'échelle des communes et carte de synthèse à l'échelle intercommunale – Mise à disposition d'un atlas composé de 6 cartes thématiques (population, habitat, activités économiques, agriculture, environnement et patrimoine, infrastructures utiles à la gestion de crise)
 - ✓ Crue fréquente (crue décennale) : listing des enjeux exposés au risque inondation par commune (cartographie sur demande) ;
 - ✓ Crue exceptionnelle (crue de période de retour 200 ans) : listing des enjeux exposés au risque inondation par commune (cartographie sur demande) ;
- Un accompagnement à la réalisation d'un exercice « Inondation » en proposant des scénarios réalistes (basés sur l'analyse des enjeux et données hydrologiques locales).

Une fiche action sera transmise par la suite.

L'EPTB déposera le dossier PAPI au service instructeur début février 2026 pour viser une labellisation en instance de bassin le 17 juin 2026.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, décide :

- De valider l'adhésion de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2026-2032 afin de bénéficier de l'accompagnement de l'EPTB pour la réalisation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 12 décembre 2025,

Le Président,

André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.